



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : Avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Renaix, le 22 avril 2010

Aux cercles agréés de la LFBTA.

Concerne : Contrôle des « Passeports de Tir ».

Bonjour à toutes et à tous,

Le 9 avril 2010, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration étendu a décidé **d'imposer le contrôle systématique des passeports de tir** par les cercles organisateurs de compétitions en LFBTA.

Ce faisant, le Conseil d'administration demande aux cercles de respecter l'article 1.9 (partie) du Règlement Sport et Tir (édité le 01-01-1999) qui est toujours d'application.

Art. 1.9 du R.S.T. : - Admission aux tirs:

Les compétiteurs devront être membres effectifs de l'Association et en règle de cotisation.

Seront seuls admis aux tirs, les compétiteurs qui auront remis aux greffes, avant le tir d'entraînement leur Passeport de Tir en ordre pour l'année en cours.

L'organisateur ne peut accepter des tireurs non en ordre avec l'Association. Il est de son devoir de les refuser.

En cas de problème, la Commission Technique ou d'Arbitrage du jour est seule habilitée à statuer sur tous les litiges qui pourraient naître.

Le Conseil d'administration profite de la présente pour rappeler aux cercles membres que le « passeport de Tir » est un document personnel de l'archer.

Que conformément à l'art. 4.9 du Règlement de Sport et Tir, l'archer doit être en possession de son carnet.

Art. 4.9 du RST : - Passeport de tir

Le passeport de tir est un document personnel, qui permet de fixer les résultats sportifs d'un membre ainsi que ses fonctions au sein de l'association. Tout usage frauduleux expose le contrevenant à des sanctions en Conseil de Discipline.

Merci de diffuser l'information près de vos membres.

Fait à la demande du Conseil d'administration

Léon Lejeune

Secrétaire administratif



ethias

Secrétariat Administratif

Gefusileerdenlaan, 21, Boulevard des Fusillés

RONSE 9600 RENAIX

Tel / Fax : 055 21 50 96 GSM : 0496 452 496

Courriel : info@lfbta.be

